



SAINTES

Nos Honoraires d'agence* (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 à 49 999 €	Forfait : 3500 €
De 50 000 € à 99 999.99 €	7.65 %
De 100 000.00 € à 199 999.99 €	6.60 %
Plus de 200 000.00 €	5.55 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)**Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC**

LOCATION

	0 à 30 m ²	> 30 à 39 m ²	> 40 à 59 m ²	> 60 à 79 m ²	> 80 à 129 m ²	130 m ² et +
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction de bail	5.50 € / m ²	5.00 € / m ²	4.00 € / m ²	3.50 € / m ²	Forfait	Forfait
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3.00 € / m ²	3.00 € / m ²	3.00 € / m ²	3.00 € / m ²	3.00 € / m ²	Forfait

Baux Meublés : Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m².**Baux Code Civil :** 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

GESTION LOCATIVE

Formule Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées**PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES**

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise

3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.25 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie Inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) :

13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.**Renouvellement de bail à la charge du locataire :**

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999€ TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 15/07/2025

SARL BERTIN AJP CHARENTE MARITIME au capital social de 8 000 € - 505 206 029 RCS SAINTES - TVA intracommunautaire : FR 83 505 206 029 - Numéro orias : 24008673

Carte professionnelle 1701 2018 000 029 239 délivrée par la CCI Rochefort/ mer et Saintonges - Assurance RCP : RC GENERALI AR791047

Garantie financière : CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris (Gestion : 650 000 €)